

Expérimentation télétravail Université Paris Nanterre

Conférence AMUE
23 Janvier 2018

Contexte

- Expérimentation conduite d'octobre 2017 à août 2018
- Ne concerne que les personnels BIATSS
- 26 agents volontaires (15 A, 7B, 4C)

Concertation en amont

- Une demi-journée de réflexion avec les organisations syndicales en décembre 2016
- Définition du cadre de mise en œuvre à UPN
- Expérimentation validée par le Comité technique de juin 2017

_Eléments de cadrage

Agents concernés

- ✓ Avoir une ancienneté minimum d'un an sur son poste
- ✓ occuper une fonction présentant un volume suffisant d'activités télétravaillables
- ✓ exercer au minimum à 80%

_Eléments de cadrage

Choix d'une entrée par activités et non par métiers

- **Activité éligibles**
 - ✓ peuvent être exécutées dans le cadre de procédures dématérialisées
 - ✓ ne nécessitent pas le transport de documents
 - ✓ mesurables



_Eléments de cadrage

Durée

- Une demi-journée minimum par semaine (cumulée avec RTT)
- Une journée maximum

_Campagne

- Campagne de candidature en juin
- Réunion d'informations
- Etude des candidatures par le Comité de pilotage
- Deux référents

Matériel et prise en charge des coûts

- Mise à disposition d'un ordinateur portable
- Connexion VPN
- Frais de connexion non pris en charge
- Pas de mise à disposition de téléphone

Formalisation et sécurité

- Guide pour auto-évaluation de la conformité du lieu d'exercice (ergonomie et normes électriques)
- Attestation sur l'honneur conformité électrique et assurance habitation
- Décision individuelle de télétravail



_Formations - évaluation

- Formation en deux temps
- Télétravailleurs, encadrants, collectifs
- Questionnaire évaluation

Premiers retours

- Gain de temps de transport
- Efficacité

- Nécessaire pédagogie avec l'entourage
- Limites techniques

Aménagement pour raison de santé

- Sur avis du médecin traitant
- Pour une période limitée, renouvelable

Merci de votre attention

